Délibération N°2023-31

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20230510-DCM2023-31-DE
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023

Séance du 10 mai 2023

Date de la convocation :
05/05/2023

Date d'affichage :
05/05/2023

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le dix du mois de mai, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :
BILLET Anne, DUBOST Jean-François (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LEBIGOT Elodie, PLANQUE Yves (pouvoir donné à TRAVERS Rémy), POREE Thierry (pouvoir donné à GUERARD Roland).

Secrétaire de séance : COSTARD Charlotte

Délibération n° 2023-31 : Actualisation et extension du plan d'épandage des boues biologiques et des effluents épurés des Maîtres Laitiers du Cotentin

Le 3 janvier 2023, le directeur industriel des Maitres Laitiers du Cotentin, Anthony LECARPENTIER, a sollicité par courrier le préfet de la Manche afin d'étendre le plan d'épandage des boues et des effluents de la station d'épuration qui traite des eaux résiduaires de leur site à Sottevast.

Le plan actuellement autorisé concerne 35 exploitations regroupant 1704 ha dont 1542 ha aptes à l'épandage.
Depuis 2018, des surfaces ont été perdues (cessation d'activité, parcelles cédées…), et de nouvelles parcelles ont été proposées par des agriculteurs (actuels ou nouveaux).

Pour compenser les surfaces perdues, la société des Maîtres Laitiers du Cotentin souhaite intégrer les surfaces proposées par 18 nouvelles exploitations, ainsi que l'ajouts de surfaces sollicitées par 23 prêteurs de terres actuels de notre plan d'épandage. Soit en tout 826 ha de nouvelles surfaces.
Plusieurs nouvelles communes sont concernées par cette extension dont Saint-Pierre-Église. (Bretteville, Carneville, Fermanville, Gonneville-Le-Theil, Le Mesnil-Au-Val, Saussemesnil, Theville, Tollevast et Yvetot-Bocage).

En réponse à cette demande, le préfet a pris un arrêté que vous trouverez également en annexe. L'article 1 de cet arrêté indique la mise en place d'une participation du public par voie électronique (PVE) du 11 avril au 12 mai et l'article 5 appel les conseillers municipaux des nouvelles communes concernées à donner leur avis entre le 11 avril et le 27 mai au plus tard.

L'assemblée, à la majorité des conseillers présents ou représentés (16 votes pour, et 1 abstention) :

- ÉMET un avis favorable sur la demande d'actualisation et d'extension du plan d'épandage des boues biologiques et des effluents épurés présenté par la société des Maîtres Laitiers du Cotentin.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 10 mai 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-PIERRE-EGLISE R.F. (Manche)

Daniel DENIS